

Informations de base	
<p><b>2021/2531(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Secteur des fruits et légumes et le secteur vitivinicole: mesures temporaires exceptionnelles dérogeant au règlement (UE) n° 1308/2013 en vue de remédier aux perturbations du marché provoquées par la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place à cet égard (modifiant le règlement délégué (UE) 2020/592)</p> <p>Complétant <a href="#">2011/0281(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 3.10.06.01 Fruits, agrumes 3.10.06.02 Légumes 3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
28/01/2021	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2021)00368</a>	
28/01/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2.0 mois		
10/02/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/03/2021	Décision du Parlement	<a href="#">T9-0064/2021</a>	